

**COMPTE-RENDU DU GROUPE DE VISITE DE
LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON**

**LYCEE DES METIERS DU BATIMENT
INTERNAT (C)**

"Les Granges"

COMMUNE DE FELLETIN

OBJET : VISITE PERIODIQUE DU 22/01/2024

Etaient présents à la visite :

- | | |
|---|----------------------|
| - Mairie | : Mme NICOUX, Maire |
| - Chef du Groupement Ingénierie des Risques | : Capitaine MIRABLON |

Assistai(en)t également à la visite :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| - Proviseur | : M. PERRET |
| - Gestionnaire | : M. THIBIVILLIER |
| - Conseil régional | : M. MAGNOL |
| - Responsable services techniques | : M. FLESSATI |

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- | | |
|------------------------------|---|
| - <u>ACTIVITES</u> | : Enseignement + internat |
| - <u>PROPRIETAIRE</u> | : Région Nouvelle Aquitaine |
| - <u>PROVISEUR</u> | : M. PERRET |
| - <u>DESCRIPTION</u> | : Le bâtiment C comprend 5 niveaux et fait partie d'un ensemble de 7 bâtiments. |

L'établissement sur 5 niveaux comprend :

Rez-de-chaussée bas :

- 1 sanitaire
- 1 salle détente
- 1 salle de cours aménagé en salle de prévention
- 1 vestiaire
- 1 dojo
- 1 office
- 1 local de rangement pour le matériel d'entretien
- 1 local avec sous station chauffage
- 1 ensemble de 10 caves
- 1 local TGBT
- 1 local pour remiser 6 véhicules
-

Rez-de-chaussée haut :

- 7 chambres totalisant 18 lits
- 1 bureau

.../...

- 1 salle de travail
- 1 salle détente
- 1 salle informatique
- 1 local de stockage
- 1 laverie élèves
- 1 laverie avec une zone de nettoyage et une zone de repassage
- 1 infirmerie

1^{er} étage :

- 24 chambres totalisant 71 lits
- 3 salles de travail
- 3 chambres pour assistants d'éducation
- 2 locaux pour l'entretien
- 1 local électrique
- des sanitaires

2^{ème} étage :

- 24 chambres totalisant 71 lits
- 3 salles de travail
- 3 chambres pour assistants d'éducation
- 4 locaux pour l'entretien
- 1 local électrique
- des sanitaires

3^{ème} étage :

- 10 chambres totalisant 25 lits
- 2 salles de travail
- 2 chambres pour assistants d'éducation
- 3 locaux pour l'entretien
- 1 local électrique
- des sanitaires

- RÈGLEMENTATION

: Cet établissement est soumis à l'Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public complété par l'arrêté du 4 juin 1982 (type R), relatif aux dispositions particulières.

- CLASSEMENT

: Selon l'article R 2, l'effectif maximal des personnes admises dans l'établissement est déterminé selon la déclaration du chef d'établissement à savoir :

public en hébergement : **191** personnes
 personnel : **10** personnes
TOTAL : **201** personnes

: type **R** avec hébergement - **4^{ème}** catégorie

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT

Autorisation de travaux	N° 023 079 19 T0001
Dernière visite périodique	15/01/2021

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT
--

Permis de construire, déclaration préalable, Autorisation de travaux	
Autorisation d'ouverture au public	Délivrée le .../.../...
Dernière visite périodique	15/01/2021

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

L'examen du registre de sécurité et des rapports de vérifications a permis de constater que les vérifications suivantes ont été réalisées :

Equipements ou installations	Dates	Vérifications effectuées par :
Electriques	12/07/2023	VERITAS
Eclairage de sécurité	12/07/2023	VERITAS
Extincteurs	28/06/2023	CHRONOFEU
Alarme (vérification annuelle)	10/07/2023	SIEMENS
SSI A ou B (vérification triennale)	03/05/2023	VERITAS
Désenfumage manuel escalier	03/05/2023	VERITAS
Désenfumage (vérification annuelle)	03/05/2023	VERITAS
Désenfumage (vérification triennale)	03/05/2022	VERITAS
Chauffage / sous-station	11/01/2024	M. FARGE (établissement)
Formation du personnel SSI	31/08/2023	SIEMENS
Formation du personnel MS	26/01/2022	DELTAFORMACENTRE
Exercice d'évacuation	12/09/2023	M. PERRET (proviseur)
Parafoudre	10/05/2023	VERITAS

Le groupe de visite a procédé au cours de la visite aux essais de :

Dispositif	Satisfaisant	Non satisfaisant	Non vérifié
Eclairage de sécurité	X		
Alarme	X		
Téléphone	X		
Désenfumage	X		

PRESCRIPTIONS RELEVÉES PAR LE GROUPE DE VISITE

PRESCRIPTION(S) TOUJOURS D'ACTUALITÉ DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION DU 23/02/2021 (SUITE A VISITE PERIODIQUE) :

- Néant.

PRESCRIPTION TOUJOURS D'ACTUALITÉ DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION DU 05/07/2023 (RECEPTION TRAVAUX DE MISE EN SECURITE AILE OUEST) :

1°) - Créer à chaque niveau recevant du public, des baies ouvrantes (facilement identifiables) permettant aux services de secours d'accéder depuis l'extérieur et présentant les dimensions minimales requises, conformément à l'instruction de l'AT n° 023 079 19 T0001 en date du 16 janvier 2020 (Art. CO 3). Proposer une solution pour le dernier niveau qui pourrait être problématique pour l'architecte des bâtiments de France.

.../...

NOUVELLES PRESCRIPTIONS :

2°) - Fournir une déclaration d'effectif précisant la capacité d'accueil maximale à chaque niveau de l'établissement (Art. R 2).

3°) - Fournir une attestation de levée des 5 observations restantes concernant la vérification triennale du SSI par VERITAS (Art. MS 73, GE 7 et GE 8).

4°) - Mettre à jour les plans d'intervention de l'établissement avec la bonne indication de position (Art. MS 41).

ANALYSE DU RISQUE ET AVIS DU GROUPE DU VISITE
--

Cet établissement, dans ses conditions normales d'exploitation, ne présente pas de risque particulier pouvant nuire à la sécurité du public.

☛ Lors de la visite, le groupe de visite a proposé un **avis favorable** à la poursuite d'exploitation de l'établissement.

Rapport effectué par : Capitaine MIRABLON

**COMPTE-RENDU DU GROUPE DE VISITE DE
LA COMMISSION D'ARRONDISSEMENT D'AUBUSSON**

**LYCEE DES METIERS DU BATIMENT
INTERNAT (D)**

"Les Granges"

COMMUNE DE FELLETIN

OBJET : VISITE PERIODIQUE DU 22/01/2024

Etaient présents à la visite :

- | | |
|---|----------------------|
| - Mairie | : Mme NICOUX, Maire |
| - Chef du Groupement Ingénierie des Risques | : Capitaine MIRABLON |

Assistai(en)t également à la visite :

- | | |
|-----------------------------------|-------------------|
| - Proviseur | : M. PERRET |
| - Gestionnaire | : M. THIBIVILLIER |
| - Conseil régional | : M. MAGNOL |
| - Responsable services techniques | : M. FLESSATI |

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

- | | |
|------------------------------|--|
| - <u>ACTIVITES</u> | : Enseignement + internat |
| - <u>PROPRIETAIRE</u> | : Région Nouvelle Aquitaine |
| - <u>PROVISEUR</u> | : M. PERRET |
| - <u>DESCRIPTION</u> | : <u>Il s'agit d'un bâtiment en forme de U, R + 3 - 1 avec combles et sous-sol, comprenant :</u> |

Sous-sol :

- 1 sous-station et chaufferie fioul non utilisée
- 1 local électrique
- 1 local archives
- 2 ateliers d'entretien
- 1 stockage peinture
- divers matériels stockés

Rez-de-chaussée :

- 6 salles de classe
- des bureaux
- 3 blocs sanitaires
- 2 salles de topographie
- 1 local d'entretien
- 1 local de stockage
- 1 local SSI
- 1 salle de formation de 50 m²

1^{er} étage :

- 24 chambres de 4 lits soit 96 lits
- des sanitaires
- 3 chambres pour assistant d'éducation
- 3 salles de travail
- 1 local entretien

2^{ème} étage :

- 16 chambres de 4 lits soit 64 lits
- des sanitaires
- 2 chambres pour assistant d'éducation
- 3 salles de travail
- 1 local entretien
- 1 internat désaffecté

3^{ème} étage :

- 3 appartements
- 8 chambres individuelles
- 1 internat avec 10 chambres soit 24 lits
- 1 local entretien

- **REGLEMENTATION** : Cet établissement est soumis à l'Arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les Établissements Recevant du Public complété par l'arrêté du 04 juin 1982 (type R), relatif aux dispositions particulières.

- **CLASSEMENT** : L'effectif est déclaré selon la déclaration du maître d'ouvrage à savoir :

public	:	292 personnes
personnel	:	<u>08</u> personnes
TOTAL	:	300 personnes

: type **R** avec hébergement - 4^{ème} catégorie

SITUATION ADMINISTRATIVE DE L'ETABLISSEMENT
--

Permis de construire	Entre 1950 et 1970
Autorisation d'ouverture au public	Non archivée
Dernière visite périodique	15/01/2021

VERIFICATIONS DES INSTALLATIONS TECHNIQUES

L'examen du registre de sécurité et des rapports de vérifications a permis de constater que les vérifications suivantes ont été réalisées :

Equipements ou installations	Dates	Vérifications effectuées par :
Electriques	10/07/2023	VERITAS
Eclairage de sécurité	10/07/2023	VERITAS
Extincteurs	07/07/2023	CHRONOFEU
Alarme (vérification annuelle)	10/07/2023	SIEMENS
SSI A ou B (vérification triennale)	03/05/2022	VERITAS
Désenfumage manuel escalier	03/05/2023	VERITAS
Chauffage / sous-station	11/01/2024	M. FARGE (établissement)
Formation du personnel SSI	31/08/2023	SIEMENS
Formation du personnel MS	26/01/2022	DELTAFORMACENTRE
Exercice d'évacuation	12/09/2023	M. PERRET (proviseur)

Le groupe de visite a procédé au cours de la visite aux essais de :

Dispositif	Satisfaisant	Non satisfaisant	Non vérifié
Eclairage de sécurité		X	
Alarme	X		
Téléphone	X		
Désenfumage manuel	X		

PRESCRIPTIONS RELEVÉES PAR LE GROUPE DE VISITE

PRESCRIPTIONS TOUJOURS D'ACTUALITÉ DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION DU 23/02/2021 :

- 1°) - Rétablir le coupe-feu de degré 1 heure au droit des circulations (Art. CO 24).
- 2°) - Mettre en place dans les circulations des locaux à sommeil, un dispositif de désenfumage conforme à l'Instruction Technique n° 246 (Art. R 19).
- 3°) - Rendre au moins une façade accessible, conformément à l'article CO 3.

NOUVELLES PRESCRIPTIONS :

- 4°) - Fournir une déclaration d'effectif précisant la capacité d'accueil maximale à chaque niveau de l'établissement (Art. R 2).
- 5°) - Remettre en bon état de fonctionnement l'éclairage de sécurité avec la double fonction BAES / BAEH conformément aux locaux à sommeil et à la remarque du bureau VERITAS (Art. R 27).
- 6°) - Remédier au problème d'adressage du téléphone avec la bonne identification du numéro (Art. MS 70 et Arrêté du 11 septembre 2023).
- 7°) - Remettre à jour et de façon plus lisible les plans de l'établissement au niveau des reports d'alarme dans les locaux des AED (Art. R 31 et MS 66).
- 8°) - Retirer les cales du local et sas chaufferie (Art. CO 27).

9°) - Fournir un justificatif de levée d'observation concernant la protection différentielle du TGBT, relevée par VERITAS (Art. EL 19).

10°) - Fournir le RVRAT ainsi que le PV de mise en service, faisant suite au remplacement du SSI et à la remarque de VERITAS (Art. GE 8).

ANALYSE DU RISQUE ET AVIS DU GROUPE DU VISITE
--

L'absence de désenfumage dans les circulations horizontales des locaux à sommeil associée au dysfonctionnement de l'éclairage de sécurité BAES / BAEH, relevé par l'organisme agréé, ne garantit pas la sécurité du public dans cet établissement.

☛ Lors de la visite, le groupe de visite a proposé un **avis défavorable** à la poursuite d'exploitation de l'établissement.

Rapport effectué par : Capitaine MIRABLON